

Déclaration SNES CAPA Classe exceptionnelle du 7 mars 2018

La FSU s'est déclarée favorable au protocole PPCR, car plusieurs dispositions constituent des avancées importantes, par exemple les nouvelles modalités d'avancement, le transfert prime-point ou bien encore la mise en place d'un barème national de hors classe garantissant quasiment à tous les certifiés un accès à ce grade avant la retraite.

La classe exceptionnelle met aussi en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui ouvrent des perspectives intéressantes pour des personnels qui subissent par ailleurs une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, accentuée depuis le mois de janvier par la hausse de la CSG et des prélèvements retraite, le gel du point d'indice et le retour de la journée de carence.

Cependant, les critères d'accès à cette classe exceptionnelle à accès fonctionnel ne correspondent en rien à la réalité de nos métiers. Il n'est pas possible de transposer dans l'enseignement des fonctions de chefs de service qui peuvent exister dans d'autres administrations mais qui dans nos métiers n'ont aucun sens. Nous sommes donc en complète opposition avec la répartition de 80% de "fonctionnel" et 20 % "autre". Finalement, le seul avantage de la classe exceptionnelle est d'instaurer de nouvelles bornes indiciaires qui constitueront un point d'appui pour les mobilisations que nous ne manquerons pas de mener, comme nous avons su le faire pour la hors-classe, devenue dorénavant une fin de carrière pour tous.

D'autre part, à la lecture des avis des chefs d'établissement, des IPR, il nous est apparu impossible de comprendre comment le recteur avait choisi d'attribuer un avis "excellent" ou juste "satisfaisant". Nous pouvons citer de très nombreux collègues retraitables ayant des appréciations exceptionnelles et qui n'ont finalement qu'un avis du recteur « satisfaisant » et ne sont donc pas promus. Cela est du bien sûr à la faiblesse du nombre de promotions, mais aussi à l'impossibilité d'évaluer objectivement le mérite que vous imposez à la profession.

Ensuite se pose le problème de la rotation des promotions dans un système de contingent. La note de service ministérielle met l'accent sur le fait qu'il est nécessaire de préserver des possibilités de promotions c'est à dire promouvoir en priorité les collègues proches de la retraite. Nous vous demandons donc de promouvoir les collègues les plus âgés afin de préserver les possibilités de promotions pour les prochaines années. C'est pour nous la principale préoccupation.

Ainsi, avec la suppression du 80/20, nous demandons aussi la suppression des avis et la prise en compte de la seule ancienneté pour déterminer les promus.

En mesure intermédiaire, dans le vivier 2, vous pourriez lever l'avis "excellent" aux collègues de moins de 61 ans afin de promouvoir des "très satisfaisant" plus anciens.

Par ailleurs, un grand nombre de collègues a été écarté du vivier 1 du fait de critères ministériels arbitraires. Ce sont notamment ceux qui exercent depuis des années en BTS, des formateurs, ou encore des collègues affectés sur les établissements ZEP avant 1991. Ces éléments devraient pouvoir convaincre le ministère de revoir complètement la répartition 80 / 20, surtout que si les critères restent en l'état, les effectifs du vivier 1 seront très vite taris.

Pour la préparation de cette CAPA, il aurait été nécessaire de nous donner les moyens de vérifier les éléments d'inscription au vivier 1, la liste des collègues dont la candidature a été refusée, avec le motif du refus. Il aurait aussi été important de nous communiquer un listing complet du corps des certifiés de l'académie afin de pouvoir mesurer les inégalités de traitement entre disciplines et entre genres. Pour nous, la recherche de proportionnalité est à réaliser sur la totalité du

corps et non pas sur les seuls promouvables. Cela permettrait de corriger en partie les inégalités accumulées tout au long de la carrière.

Pour terminer, nous demandons que des améliorations soient apportées rapidement, dès la prochaine campagne qui commencera d'ici quelques semaines.